



COMMUNE DE GODEWAERSVELDE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 18 JUIN 2020

20 HEURES

Le dix huit juin deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GODEWAERSVELDE s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, rue de Callicanes, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine VERMEULEN, Maire.

Convocation du 12/06/2020, affichée à la porte de la mairie le 12/06/2020.

Membres en exercice : 19 présents : 16 votants : 18

Présents Antoine VERMEULEN, Serge SOODTS, Nathalie CAREMELLE, Martial WAEGHEMAEKER, Gérard MARIS, Yves WALLE, Catherine OLIVIER, Brigitte GELOEN, Luc BENAULT, Aurélien ROYAL, Nicolas CARTON, Lucie GHYS, Sophie HOUSSIN, Nathalie SABORIT-GUASCH, Hervé WALRAEVE, Jean-François FOURNIER,

Absents Marie-Noëlle DEHEEGER, pouvoir à Serge SOODTS, Sabrina TROLONG, pouvoir à Antoine VERMEULEN, Mikaëlla KINDT, absente excusée,

Madame Nathalie CAREMELLE est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 27 mai est approuvé.

Il est porté à la connaissance de l'assemblée les décisions prises par le Maire, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Locales :

- **Exercice du droit de préemption urbain (DPU)**

-

Auparavant exercé par la commune, le droit de préemption urbain est à présent exercé par le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, sur avis du Maire.

N°	Date avis mairie	Bâti	Vendeur	Adresse	Section	Décision
04	07/03/2020	Oui	Julien COOPMAN	281 rue de Steenvoorde	AD 8 AD 140	Renonciation
05	10/03/202	Oui	Ets Vandycke Dervyn et Fils	Rue du Mont des Cats	AC 182, 40, 41, 42	Renonciation
06	11/03/2020	Non	Marie-Hélène DECANTER	Noord Etzen	ZA 36	Renonciation
07	19/03/2020	Oui	Rebecca FIEVET	159 rue de Boeschèpe	AA 132	Renonciation
08	03/04/2020	Oui	Yvette GOUDENHOOF Jacques SYMOENS	251 route de Méteren	B 749, 752, 753, 754, 836, 1095, 1126, 1127	Renonciation
09	20/05/2020	Non	Ignace CARDINAEL Thérèse	Lobbedeys Kruysstraete	ZE 215	Renonciation

			DEBAECKER			
10	08/06/2020	Non	Ludovic MARTIN	Route de Callicanes	ZA 479	Renonciation

- **Concession au cimetière**

N°	Date	Durée	Type	Concession	Titulaire
DEC2020/04	02/04/2020	15 ans	cavurne	familiale	Marion Vandecasteele

- **Commande publique**

N°	Date	Objet	Montant
DEC2020/02	01/04/2020	Avenant SMACL, logement Prévert	62,93 € / an
DEC2020/03	01/04/2020	Avenant SMACL, véhicules municipaux	- 165,19 € / an
DEC2020/07	20/04/2020	Avenant Société Elise, recyclage papier	39,00 € HT / 2 mois
DEC2020/08	14/05/2020	Avenant Société NFI, matériel informatique	7 423,20 € HT / an
DEC2020/09	16/05/2020	Avenant Réseau des Communes Néopse, site internet	890,00 € HT / an
DEC2020/10	04/06/2020	Contrat de maintenance LST - vérification extincteur, - alarme incendie, déclencheurs manuels, diffuseurs sonores	2,45 € HT 8,50 € HT
DEC2020/12	28/05/2020	Convention du 02/06 au 03/07 EPSM confection et livraison de repas scolaires	2,27 € HT

- **Dépôt de plainte**

N°	Date	Objet
DEC2020/05	20/04/2020	Dégradation bâtiment ancien camping

- **Renouvellement adhésions aux associations**

N°	Date	Objet	Montant
DEC2020/06	20/04/2020	Fondation du Patrimoine 2020	160,00 €

- **Demande de subvention**

N°	Date	Objet	Montant
DEC2020/11	04/06/2020	Programme AIL Conseil Départemental, achat de masques	2 000,00 €

Le Conseil Municipal prend Acte de ces décisions.

DE2020/24. DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SIECF, TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE.

Vu l'exposé du Maire,
Vu l'arrêté Préfectoral du 26 décembre 2012,
Considérant l'adhésion de la Commune au SIECF,
Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de désigner 2 conseillers titulaires et 2 conseillers suppléants appelés à représenter la Commune au sein du comité du SIECF Territoire d'Energie de Flandre,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Désigne les délégués au SIECF suivants :

Conseillers titulaires :	Conseillers suppléants :
- Serge SOODTS	- Luc BENAULT
- Aurélien ROYAL	- Gérard MARIS

DE2020/25. DÉSIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR AU SIDEN-SIAN.

Vu l'exposé du Maire,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,
Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,
Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2020, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune, ayant au 1er janvier 2020 une population inférieure à 5.000 habitants, doit procéder à la désignation pour les compétences exercées d'un Grand Électeur appelé à constituer le collège départemental ou d'arrondissement.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Désigne Monsieur Serge SOODTS comme Grand Electeur appelé à siéger au collège de l'arrondissement de Dunkerque ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège pour les compétences eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif, eau pluviale urbaine, défense extérieure contre l'incendie.

DE2020/26. DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT SÉCURITE DÉFENSE.

Vu l'exposé du Maire,
Vu la demande de la Sous Préfecture visant à mettre à jour l'annuaire de crise,
Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant sécurité routière afin de développer une politique pertinente en matière de sécurité routière, en partenariat avec l'Etat,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Désigne Monsieur Gérard MARIS correspondant défense, sécurité gestion de crise et sécurité routière.

DE2020/27. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES.

Vu l'exposé du Maire,

Considérant qu'il y a lieu d'instituer une commission de contrôle des listes électorales dans le but de s'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les éventuels recours formés par les électeurs,

Vu l'article L 19 du code électoral disposant que dans les communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et de 2 conseillers municipaux appartenant à la 2e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, désigne les membres suivants :

- | | |
|---------------------|---------------------------|
| - Brigitte GELOEN | - Nathalie SABORIT-GUASCH |
| - Catherine OLIVIER | - Jean-François FOURNIER |
| - Nicolas CARTON | |

DE2020/28. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES.

Vu l'exposé du Maire,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu l'article L2121-21 disposant que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire »,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal désigne les membres suivants :

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| Conseillers titulaires : | Conseillers suppléants : |
| - Nicolas CARTON | - Serge SOODTS |
| - Mikaëlla KINDT | - Yves WALLE |
| - Hervé WALRAEVE | - Jean-François FOURNIER |

DE2020/29. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SIROM FLANDRE-NORD.

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2017 portant modification au 1^{er} janvier 2017 des statuts et du périmètre du syndicat mixte « syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères Flandre-Nord,

Considérant qu'il convient de proposer à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la Commune au sein du SIROM Flandre-Nord,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Désigne les représentants de la Commune au SIROM Flandre-Nord suivants :

Conseillers titulaires :

- Serge SOODTS
- Gérard MARIS

Conseillers suppléants :

- Marie-Noëlle DEHEEGER
- Nathalie CAREMELLE

DE2020/30. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID).

Vu l'exposé du Maire,

Vu les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts prévoyant l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs,

Considérant que dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants et que la durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Propose au directeur régional des finances publiques du Nord la liste des contribuables suivants susceptibles d'être nommés commissaires de la commission communale des impôts directs de la Commune de Godewaersvelde :

- 16 titulaires :

- Serge SOODTS
- Nathalie CAREMELLE
- Martial WAEGHEMAEKER
- Marie-Noëlle DEHEEGER
- Gérard MARIS
- Edith STAELEN
- Sabrina TROLONG
- Catherine OLIVIER
- Patrick TALLEU
- Michel MEURISSE
- Luc BENAULT
- Marie DURIBREUX
- Hervé WALRAEVE
- Vincent FLAUW
- Nathalie SABORIT-GUASCH
- Jean-François FOURNIER

- 16 suppléants :

- Mikaëlla KINDT
- Christophe TRASSAERT
- Jean-Baptiste MASSON
- Antoine HEBAN
- Nadine BOUREL
- Brigitte GELOEN
- Vincent DELBAERE
- Yves WALLE
- Patrice DEBEVRE
- Sophie HOUSSIN
- Lucie GHYS
- Nicolas CARTON
- Aurélien ROYAL
- Hervé VANDYCKE
- Pascal DEGRAVE
- Jacky FADERNE

DE2020/31. PARTENARIAT AUX FESTIVITES NORD TRAIL MONTS DE FLANDRES "NTMF".

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'était engagée l'année dernière par convention à proposer une animation folklorique et musicale au sein de la course « Nord Trail des Monts de Flandres » place Verte, avec la présence du géant Henri le Douanier. Au vu du report de l'événement à la date du 27 septembre 2020, une nouvelle convention doit être signée.

Le Conseil Municipal est invité à se positionner sur la participation de la Commune à cette manifestation et éventuellement autoriser le Maire à signer un nouvel engagement.

Vu l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide d'associer la Commune au Nord Trail Monts de Flandres « NTMF » organisé le 27 septembre 2020 et autorise le Maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation d'une animation folklorique avec la présence du géant Henri le Douanier.

DE2020/32. TARIFS ALSH ETE 2020

Vu la Convention d'Objectifs et de Financement pour la Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Accueil Adolescent » et « Extra Scolaire » signée le 30 mars 2018 pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021,

Vu la délibération 16/2020 du 3 avril 2019, fixant notamment les tarifs du centre de loisirs de juillet 2019,

Il est proposé d'appliquer en juillet 2020 les mêmes tarifs que juillet 2019,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'appliquer les tarifs du centre de loisirs été 2020 suivants :

CLSH ÉTÉ 2020 / ENFANTS ET ADOS		
FORFAIT SEMAINE 3 - 17 ans		
Selon quotient familial		TARIF 1 Godewaersveldeois
Tranche 1	0-500	23,00 €
Tranche 2	501-800	24,00 €
Tranche 3	801-1000	28,00 €
Tranche 4	1001-1400	32,00 €
Tranche 5	1401 et +	34,00 €
Selon quotient familial		TARIF 2 Extérieurs scolarisés à Godewaersvelde + 25,00 €
Selon quotient familial		TARIF 3 Extérieurs non scolarisés à Godewaersvelde + 50,00 €
-		FORFAIT CAMPING ADOS + 50,00 €

Décide d'appliquer le tarif dégressif suivant (hors forfait camping ados) :

- 10 % pour le 2e enfant d'une même famille,

- 20 % à partir du 3e enfant d'une même famille,

Décide d'appliquer les tarifs de la tranche 5 aux familles ne souhaitant pas fournir leur numéro d'allocataire CAF,

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

DE2020/33. CONSTITUTION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales autorisant le Conseil Municipal à former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Considérant qu'au vu de l'article L 2121-21 code général des collectivités territoriales, les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

Considérant que les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide de créer un certain nombre de commissions et procède à la l'élection des membres :

○ **Commission Finances :**

- Serge SOODTS,
- Aurélien ROYAL,
- Gérard MARIS,
- Mikaella KINDT,
- Nicolas CARTON,
- Jean-François FOURNIER,

○ **Commission Communication :**

- Nathalie CAREMELLE,
- Aurélien ROYAL,
- Hervé WALRAEVE,

○ **Commission Travaux - Cadre de Vie**

- | | |
|-------------------|--------------------|
| - Serge SOODTS, | - Nicolas CARTON, |
| - Yves WALLE, | - Sabrina TROLONG, |
| - Aurélien ROYAL, | - Luc BENAULT, |
| - Mikaella KINDT, | - Hervé WALRAEVE, |

○ **Commission Jeunesse-Vie Associative :**

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| - Nathalie CAREMELLE, | - Luc BENAULT, |
| - Yves WALLE, | - Sophie HOUSSIN, |
| - Martial WAEGHEMAEKER, | - Jean-François FOURNIER, |
| - Serge SOODTS, | |

○ **Commission Culture Tourisme Mémoire :**

- | | |
|--------------------------|----------------------------|
| - Martial WAEGHEMAEKER, | - Catherine OLIVIER, |
| - Yves WALLE, | - Brigitte GELOEN, |
| - Nathalie CAREMELLE, | - Nathalie SABORIT-GUASCH, |
| - Marie-Noëlle DEHEEGER, | |

○ **Commission Affaires Sociales - Aînés :**

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| - Marie-Noëlle DEHEEGER, | - Gérard MARIS, |
| - Brigitte GELOEN, | - Lucie GHYS, |
| - Catherine OLIVIER, | - Nathalie SABORIT-GUASCH |
| - Sophie HOUSSIN, | |

o **Commission Animations - Fêtes - Evénements :**

- Luc BENAULT,
- Yves WALLE,
- Serge SOODTS,
- Sophie HOUSSIN,

- Martial WAEGHEMAEKER,
- Brigitte GELOEN,
- Catherine OLIVIER,

DE2020/34. RAPPORT D'ACTIVITE CINÉLIGUE.

Vu la délibération 2020/04 du 25 février 2020 portant adhésion de la Commune à l'association Cinéligue,

Vu le rapport d'activité 2019 communiqué par l'association,

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de statuer sur le rapport d'activité de l'année précédente,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Approuve le rapport d'activité 2019 de l'association Cinéligue.

DE2020/35. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Vu la délibération 2020/13 du 25 février 2020 relative au vote du budget primitif pour l'année 2020,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Approuve la décision budgétaire modificative suivante :

ARTICLE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	DM
FONCTIONNEMENT RECETTES			
722/042	Immobilisations corporelles	0,00 €	8 433,91 €
TOTAL			8 433,91 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES			
6042	Achat de prestations de services	62 000,00 €	-637,74 €
60631	Fournitures d'entretien	7 000,00 €	2 571,65 €
6068	Autres matières et fournitures	0,00 €	6 500,00 €
TOTAL			8 433,91 €
INVESTISSEMENT DEPENSES			
204182	Bâtiments et installations	13 408,85 €	7 935,00 €
21312	Bâtiments scolaires	13 000,00 €	-5 862,26 €
21312/040	Bâtiments scolaires	0,00 €	5 862,26 €
21318	Autres bâtiments publics	0,00 €	100,20 €
21318/040	Autres bâtiments publics	0,00 €	2 571,65 €
21318.22	Autres bâtiments publics - opération Eglise	50 000,00 €	-10 606,85 €
TOTAL			0,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES			
TOTAL			0,00 €

La séance est clôturée à 21h15.